



DEPARTEMENT DE LA CORREZE  
Mairie  
19500 MEYSSAC  
TEL 05.55.25.40.20

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt deux et le 14 du mois de décembre à 18 heures 30, le conseil municipal de Meyssac, dûment convoqué par Christophe CARON, Maire s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal.

**Membres en exercice : 15**

**Membres présents : 14**

**Membres votants : 15 ( 1 pouvoir )**

**PRESENTS :** CARON Christophe, MACHE Pierre, Stéphanie CISCARD, Isabelle VIRONDEAU, Marie-Manuelle DUPUY, Stéphane FARGE, Alexandre TRONCHE, Nicolas TARDIF, Stéphane LARCIER, Murielle GENEVE (Corrèze), Marie-Laure LEGER, Ivan RICORDEL, Hervé BONAUD, DEVILLERS Dominique.

**MEMBRES ABSENTS EXCUSES :** Isabelle SEGUY (pouvoir S. Ciscard)

**Secrétaire de séance :** Isabelle VIRONDEAU

**Date de convocation :** 9 décembre 2022



#### **DELIBERATION N° 2022. 66 convention de mise à disposition de la plateforme de dématérialisation du département de la Corrèze période 2023.2027**

Monsieur le maire rappelle que depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2018, les acheteurs publics ont l'obligation d'effectuer par voie électronique toutes les consultations dont le montant est supérieur ou égal à 25 000.00 € HT et de publier sur un profil acheteur les données des marchés publics.

Le conseil départemental de la Corrèze a proposé de mettre à disposition des collectivités qui le souhaitent leur plateforme de dématérialisation « achat public » à charge pour la collectivité de régler le coût du certificat de déchiffrement requis

La convention actuelle arrive à terme au 31 décembre 2022.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité autorise le maire à signer la convention avec le département de la Corrèze pour la période 2023.2027.

Pour extrait conforme,  
Christophe CARON

Maire de MEYSSAC



Suffrages exprimés	15
Pour	15
Contre	0
Abstentions	0